

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Beckie-Ann Faucher](#)

<https://www.cadre21.org/membres/74368e067a86d736f56a130b>

Date d'obtention : 2020-10-17 20:38:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Premièrement, c'est de parler à l'auteur du signalement.

(S'il s'agit du parent je le réfère au service de police, car l'information ne s'agit pas d'un cas d'application de la trousse SEXTO, car nous ne sommes pas en mesure de savoir si cela a des impacts à l'école et sur le plan psychologiques et sociales du jeune. Dans ce cas, nous agissons selon les directives de notre établissement scolaire).

(S'il s'agit d'un policier qui vient à l'école à la suite d'une intervention SEXTO, je ne peux pas faire l'intervention, car je ne suis pas mandataire du service de police, c'est le policier qui doit faire les démarches auprès des autres jeunes.)

2. C'est d'évaluer la situation en posant des questions en se référant à la grille d'évaluation de l'incident (amorce, nature, intentions, étendue)

3. Questionner si d'autres personnes sont impliquées dans la situation.

4. Si c'est le cas, rencontrer les élèves de l'école impliqués dans la situation (en individuel) (témoins, observateurs, instigateur, etc.) et remplir la grille d'évaluation de l'incident avec ceux-ci. Bien important de leur montrer l'importance de ne pas parler de la situation avec personnes d'autres pour garder la vie privée de la victime.

5. suite aux rencontres, analyser s'il s'agit d'un acte de malveillance/ criminelle ou impulsif.

si c'est le cas d'un acte malveillant ou criminelle: rencontrer l'instigateur pour lui expliquer les suites de la démarche (policière) et saisir son téléphone afin d'arrêter la propagation des images/vidéos. Appeler le service de police qui prendra l'intervention en charge. Regarder avec les policiers comment informer les parents des jeunes impliquées.

6. Si c'est un acte impulsif, rencontrer l'instigateur et faire la grille d'évaluation de l'incident pour obtenir sa version de l'histoire et valider ses intentions dans la situation. Se référer à notre politique d'établissement s'il n'y a pas eu d'infractions et regarder dans le code criminel. Si on se rend compte qu'avec les informations recueillis dans la trousse, il s'agit de pornographie juvénile, ou que les gestes sont de natures malveillantes (avec les informations que l'instigateur nous donne) : saisir le téléphone de l'élève et le mettre dans le sac de saisi. Appeler le service de police qui prendra en charge le reste de l'intervention. Par la suite, appelé les parents des élèves rencontrés pour les informés des interventions auprès de leur enfant.



Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que selon la situation, nous devons toujours nous référer à la trousse SEXTO, mais qu'il peut avoir des différences dans le degré de l'intervention. Nous devons toujours faire la grille d'évaluation de l'incident auprès des personnes impliquées s'il s'agit des adolescents de notre école.

Par contre, s'il s'agit d'un parent qui vient nous voir pour nous parler de la situation, nous ne pouvons pas faire la méthode SEXTO, mais référer au service de police. Par contre, si le jeune revient nous voir quelques jours plus tard, nous devons faire la grille d'évaluation de l'incident et débiter l'intervention SEXTO.

S'il ne s'agit pas d'acte malveillant, criminelle ou de pornographie juvénile (exemple histoire deux en maillot de bain). Nous faisons la grille d'évaluation de l'incident avec la jeune fille qui nous en parle. Mais nous n'appelons pas la police, car cela n'implique pas un acte malveillant, criminelle. On se réfère à notre politique de l'école, en prenant soin d'arrêter la propagation.

S'il s'agit des gens de l'extérieur, majeure, etc. qui sont impliqués nous devons remplir la grille auprès des élèves de l'école qui viennent nous en parler et avec les informations reçues, saisir le cellulaire de la personne (exemple situation deux, dont la jeune fille de notre école avait envoyé une photo à une personne de 19 ans), contacter le service de police pour qu'il poursuive l'intervention.

Dès qu'il y a un protocole SEXTO qui a été effectué et que cela implique un acte malveillant, de pornographies juvéniles ou d'acte criminelle, le service de police doit toujours être mis au courant, afin de rencontrer les personnes impliquées, même si les personnes étaient consentantes. C'est-à-dire que par exemple la première intervention avec le couple, dont megane a échangé une photo sein nu avec son copain, elle était consentante, mais cela est quand même de la pornographie juvénile c'est pourquoi le cellulaire a dû être saisi, même si Nicolas, le copain, ne les a pas partagés, les policiers doivent quand même faire une intervention auprès des deux adolescents.

De plus, en faisant la méthode SEXTO, il peut avoir changement dans les interventions selon ce qu'on apprend au courant des rencontres ou quelques jours après. Par exemple, au départ avec les informations que nous pouvons avoir reçu ne sont pas traité comme de la pornographie juvénile, mais nous pouvons apprendre par la suite (comme la situation deux), que finalement il y a une autre situation que nous n'étions pas au courant sur le moment, donc quand quelqu'un vient nous voir, l'élève lui-même ou son ami(e) qu'il s'agit maintenant d'une situation qui doit être traité différemment et maintenant faire appelle au service de police (ex : au départ photo en maillot, donc traité à l'école, mais par la suite, une jeune fille qui envoie une photo nue à quelqu'un de l'école ou non, et l'intervention se bonifie en étant maintenant une histoire de pornographie juvénile, donc l'intervention change).

De plus, ces mises en situations nous rappellent l'importance d'agir selon notre rôle d'intervenants de l'école et non de déroger de notre domaine. Par exemple, si des policiers reviennent nous voir après leurs interventions, pour qu'ont rencontrent d'autres gens finalement impliqués, ce n'est pas notre travail, parce que nous ne sommes pas mandataire du service de police. Même chose si un parent nous en parle pour leur adolescent, nous ne pouvons pas intervenir auprès d'eux, mais les diriger au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

l'étape numéro 4, parler à l'instigateur. Car rendu à cette étape nous avons déjà beaucoup de rencontres de faits avec d'autres gens qui nous ont dit leur version de l'histoire. Par contre, nous devons garder notre jugement et écouter la version de l'autre personne concernée (l'instigateur), et non se faire directement une idée teintée des autres interventions effectuées et avoir déjà une idée préconçue de l'histoire en ayant seulement un côté de l'histoire. De plus, cette étape est délicate selon moi, car l'instigateur, sait qu'il a mal fait, bien souvent en envoyant des photos, partagent, etc. donc il peut être sur la défensive et être fermé à notre intervention. De plus, s'il n'est pas prêt à collaborer, car il ne connaît pas les prochaines démarches, il peut être à la base réticent, donc à cette étape c'est bien important de ne pas avoir une approche de jugement et d'utiliser des bonnes interventions pour aider le jeune dans la situation. Avoir un bon lien de confiance, de respect à cette étape avec celui-ci sera très aidant pour l'intervention.